



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Office des bâtiments
Direction Ingénierie et Energie

Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale¹

CF: 1033

Nom de l'établissement : ARSENAL CANTONAL **Adresse de l'établissement:** Rue de l'école de Médecine 13 **Date dernière mise à jour:** 18.02.2019

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarque
sous sol	sous sol	Etanchéité, joints Klingent	2020	
rdc	atelier 015, 016 et 017	Cartons d'isolation derrière néons	2020	Assaini en 2016
+2	couloir 1	Cartons d'isolation derrière néons	2020	Assaini en 2016
+2	archives 1	Cartons d'isolation derrière néons	2020	Assaini en 2016
+2	archives 2	Cartons d'isolation derrière néons	2020	Assaini en 2016
+2	archives 3	Cartons d'isolation derrière néons	2020	Assaini en 2016
+2	armurerie	Cartons d'isolation derrière néons	2020	Assaini en 2016
+2	confrérie	Cartons d'isolation derrière néons	2020	Assaini en 2016
+2	réserve 1	Cartons d'isolation derrière néons	2020	Assaini en 2016
+2	réserve 2	Cartons d'isolation derrière néons	2020	Assaini en 2016
+2	artillerie	Cartons d'isolation derrière néons	2020	Assaini en 2016
Combles	combles	Cartons d'isolation derrière néons	2020	Assaini en 2016

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air.

En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.